



DOMAINE VIOLENCE DOMESTIQUE

16 L'état actuel de la recherche sur les victimes et auteur-e-s de violence dans les relation de couple

Violence domestique – Feuille d'information

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra





Violence domestique – Feuille d'information

A. Occurrence et ampleur de la violence que les hommes et les femmes subissent ou exercent dans les relations de couple

Du point de vue méthodologique, les chiffres sur l'ampleur de la violence dans les relations de couple hétérosexuelles constituent un thème complexe et une vaste question¹. Ils sont souvent controversés. Il est quasiment impossible de donner des indications simples et nettes (c.-à-d. des chiffres valables une fois pour toutes) car le relevé des cas de violence présente toujours des distorsions – ou, pour employer un terme neutre, des influences – dues à la sélection². Cela signifie que les résultats varient, par exemple, selon *l'échantillon* (comment les personnes interrogées sont sélectionnées et contactées)³, le *type d'enquête* (téléphone, courrier, entretien de vive voix, langues utilisées), les *types de violence relevés* (physique, sexuelle, psychique, etc.)⁴, la *formulation des questions* (portent-elles sur des épisodes de violence ou sur des actes concrets ?), les *auteur-e-s pris en compte* (partenaire actuel ou ancien, membres de la famille, inconnus) ou encore la *période de la vie considérée* (toute la vie, âge adulte, 5 dernières années, 12 derniers mois, etc.). Beaucoup d'autres aspects peuvent également avoir une influence. On ne sait pas non plus très bien dans quelle mesure les schémas de réponse sexospécifiques influent sur les résultats. Il est possible, par exemple, que les hommes et les femmes ne répondent pas de la même manière à une même question sur la violence vécue. Bref, les différences de méthodologie se traduisent par des différences dans les résultats.

Comme les conditions méthodologiques varient ne serait-ce que partiellement mais souvent fortement d'une enquête à l'autre, la comparaison entre études – et donc entre taux d'exposition à la violence – ne va pas sans problèmes ni difficultés. Comme mentionné plus haut, les démarches et les conditions méthodologiques adoptées pour relever les données exercent une influence considérable sur les résultats. Il est donc impossible de faire des comparaisons directes entre les études en général⁵. Un projet d'étude sur la violence domestique à l'échelle de l'Europe est en cours de discussion, mais il n'est pas encore très avancé⁶.

¹ La présente feuille d'information se rapporte exclusivement aux couples hétérosexuels. La violence dans les couples homosexuels n'a donné lieu qu'à un très petit nombre d'études à ce jour, comme p. ex. Donovan et al. (2006) sur les couples gays et les couples lesbiens et Ohms (2000) sur les couples gays.

² On peut citer à cet égard un exemple pris dans un autre domaine : les enquêtes auprès de la population livrent des résultats nettement plus positifs lorsqu'ils sont réalisés au printemps que lorsqu'ils sont réalisés en automne. Cela montre que la période à laquelle une enquête a lieu est un premier facteur pouvant influencer sur les résultats obtenus.

³ L'échantillonnage, c'est-à-dire le choix des personnes à interroger, ouvre la porte à de multiples variations, ne serait-ce qu'en raison du temps mais aussi des ressources et des contacts dont dispose l'enquête : les personnes à interroger ont-elles été choisies au hasard et contactées via un institut de sondage ou bien ont-elles été abordées par l'intermédiaire d'une institution (hôpital, lieu de travail ou service social), quel est le nombre de personnes interrogées, quelles sont les tranches d'âge prises en compte, l'échantillon est-il composé d'hommes et de femmes, quelles sont les nationalités et les langues prises en compte, etc. ?

⁴ Il convient d'être prudent également lors de la comparaison de chaque forme de violence : la violence physique est objective et/ou objectivement plus facile à constater et à mesurer que la violence psychique. La plupart des pays – dont la Suisse – n'ont jusqu'ici promulgué aucune loi qui punit la violence psychique dans les relations de couple et qui la reconnaît ainsi comme étant un délit. En revanche, la France a adopté en 2010 une loi qui punit la violence psychologique au sein du couple marié ou non (voir : <http://www.legifrance.gouv.fr/>) ; toutefois, aucune étude empirique ni aucune évaluation sur son efficacité n'ont été effectuées jusqu'à présent.

⁵ Un groupe international de chercheuses et de chercheurs ayant conduit des études de prévalence d'envergure nationale dans leurs pays respectifs dans le domaine de la violence domestique ou de la violence dans le couple ont étudié en profondeur ces questions méthodologiques dans le cadre du 6e programme-cadre de l'UE. Les questions méthodologiques évoquées ici sont tirées du rapport afférent (cf. Martinez et al. 2005).

⁶ Concernant les exigences et les standards applicables aux futurs travaux de recherche sur la prévalence ainsi que les défis posés par les études transnationales, lire entre autres Hagemann-White et al. 2008 (p. 33 ss, sub-network 1).



Violence domestique – Feuille d'information

Il est important d'établir la distinction suivante :

Chiffres provenant des études de prévalence ou études portant sur la violence non enregistrée:

Ces études s'intéressent à la violence subie, qu'elle ait été ou non signalée à la police, à un médecin ou à une autre institution. Cette violence n'est pas portée officiellement à la connaissance des institutions ou des professionnels, raison pour laquelle on parle aussi de violence invisible ou cachée ou de chiffres noirs.

Chiffres provenant des études portant sur la violence enregistrée, c'est-à-dire les statistiques institutionnelles et officielles :

Ces études s'intéressent à la violence subie et signalée, c'est-à-dire à la violence portée à la connaissance des autorités. C'est pourquoi on parle aussi de violence visible ou apparente.

Selon qu'elles portent sur la violence enregistrée ou sur la violence non enregistrée, les études livrent des résultats qui dessinent des tendances quant à l'exposition des hommes et des femmes à la violence, c'est-à-dire quant à la question (binaire) de savoir si des hommes et des femmes ont été – ou non – victimes de violence dans le couple. On observe les différences suivantes :

- **Études sur la violence enregistrée** → *différences plus importantes* : les études sur la violence visible mettent en évidence des différences nettes selon les sexes : selon ces chiffres, les femmes sont plus souvent victimes de violence de la part de leur partenaire ou ex-partenaire et plus rarement auteurs tandis que les hommes sont plus souvent auteurs de violence sur leur partenaire ou ex-partenaire et plus rarement victimes.
- **Études sur la violence non enregistrée** → *différences moins grandes* : les études sur la violence invisible révèlent également que les femmes sont plus souvent victimes de violence de la part de leur partenaire ou ex-partenaire. Toutefois, les différences entre les sexes sont moins nettes que dans le cadre des études sur la violence visible. Le nombre de victimes masculines est parfois bien plus élevé que celui enregistré lors d'études sur la violence visible.

Il est intéressant d'entrer un peu plus dans les détails de ces deux types d'études⁷.

1. Chiffres de la violence enregistrée

Les données de la police et de la justice pénale – les chiffres de la violence visible, c'est-à-dire des événements venus à la connaissance des pouvoirs publics – montrent, comme les chiffres de la violence cachée, que des hommes aussi bien que des femmes sont victimes de violence dans le couple. A l'instar des études sur la violence invisible, les études sur la violence visible indiquent que les auteurs signalés à la police sont aussi bien des femmes que des hommes. Mais les secondes font état d'une répartition statistique dissemblable selon les genres, avec des taux d'exposition de niveau différent pour les femmes et pour les hommes. Les femmes sont nettement majoritaires parmi les victimes de violence dans le couple signalées aux institutions ; les hommes sont notablement sous-représentés dans les chiffres institutionnels des victimes de violence dans le couple. A contrario, les auteurs connus sont en majorité des hommes alors que les femmes qui exercent des violences contre leur partenaire sont notablement sous-représentées dans les statistiques policières.

⁷ Des chiffres détaillés relatifs à la violence domestique figurent dans les feuilles d'information 9 « La violence domestique en chiffres au niveau national » et 10 « La violence domestique en chiffres au niveau international », disponible sur le site Internet www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.



Violence domestique – Feuille d'information

L'utilisation des données sur la violence enregistrée pose des problèmes importants car les statistiques existantes sont souvent lacunaires à ce sujet. Dans des pays européens, comme l'Allemagne ou l'Autriche, on constate qu'il n'existe aucune statistique nationale indiquant les chiffres de la violence dans le couple, c'est-à-dire précisant quel est le sexe de la victime et celui de la personne inculpée de l'infraction enregistrée par la police, ni quelle relation ces personnes ont entre elles. Il en va autrement en Grande-Bretagne, au Canada ou aux États-Unis, où les autorités font état de ces chiffres dans les statistiques annuelles.

En Suisse, la statistique policière de la criminalité (SPC), qui a fait l'objet d'une révision, saisit également, depuis 2009, des données sur la relation entre les victimes et les auteur-e-s de violences et ce, à l'échelle nationale. Elle répertorie séparément la violence entre un « couple ayant une relation actuelle », entre un « couple ayant une relation passée », entre « parent et enfant » et entre « personnes ayant d'autres liens de parenté ». En ce qui concerne la violence domestique, la SPC révèle qu'en 2011, 8597 personnes au total ont été enregistrées, en Suisse, par la police en tant que « lésées ». Parmi elles, 6567 (76 %) étaient des femmes victimes et 2030 (24 %) des hommes victimes. Dans 5569 cas (85 %), les femmes étaient victimes de la violence de leur partenaire actuel ou de leur ex-partenaire et dans 1264 (62 %), il s'agissait d'hommes subissant la violence de leur partenaire actuelle ou ancienne⁸.

Les statistiques policières existantes indiquent le nombre de cas de violence dans le couple enregistrés par la police. Elles ne précisent généralement pas le nombre de récidives, ni les contextes et les modes d'exercice de la violence et d'exposition à la violence pendant la période considérée. Ainsi, les statistiques existantes permettent uniquement de connaître le nombre de cas (« number »), mais pas les contextes dans lesquels la violence est exercée, ni sa gravité.

Les chiffres présentés ci-dessous sont extraits des statistiques cantonales de Genève et Bâle-Campagne. Ils donnent une idée concrète du problème. Ils sont accompagnés de chiffres tirés d'une étude sur les homicides dans le couple commis en Suisse.

Canton de Genève : La statistique criminelle du canton de Genève livre également des chiffres sur la *violence domestique* pour 2011. La proportion de femmes parmi les victimes est de 79,5 % et celles des hommes de 20,5 % (100 % = 904 victimes). La proportion est inverse parmi les personnes suspectées d'avoir commis l'infraction : 80,5 % sont des hommes et 19,5 % sont des femmes (100 % = 852 suspects)⁹.

Canton de Bâle-Campagne : Dans ce canton, la statistique des expulsions pour 2011 est ventilée par sexe. Selon la statistique policière, 94 % des personnes expulsées sont des hommes et 6 % sont des femmes (100 % = 81 personnes expulsées). Le genre des victimes n'apparaît pas dans la statistique des expulsions¹⁰.

Étude sur les homicides commis dans le couple en Suisse (2000–2004) : Selon cette enquête quinquennale sur les homicides et les tentatives d'homicide dans le couple enregistrés par la police, 67 % des victimes sont des femmes et 33 % sont des hommes (cf. Zoder 2008 ; calculs de l'auteure). Les hommes représentent 80 % des personnes suspectées d'être les auteurs des faits et les femmes 20 %.

⁸ Voir Statistique policière de la criminalité SPC 2011, Office fédéral de la statistique 2012.

⁹ Voir *ibid.*

¹⁰ Voir Service d'intervention contre la violence domestique, Direction de la sécurité du canton de Bâle-Campagne 2011. Lien Internet : <http://www.baselland.ch/> (état au 12.1.2011).



Violence domestique – Feuille d'information

2. Chiffres de prévalence (violence non enregistrée)

Rares sont les études représentatives d'envergure nationale dans lesquelles des femmes et des hommes ont été interrogés simultanément sur la violence subie dans le couple¹¹. C'est le cas des études que nous présentons ci-après, qui ont fourni des données de base¹². Les résultats de ces études indiquent *premièrement* que des femmes aussi bien que des hommes sont victimes de violence de la part de leur partenaire ou ex-partenaire. Deuxièmement, les chiffres indiquant la proportion de personnes touchées selon le genre sont parfois similaires et parfois différents d'une étude à l'autre. Pour donner une idée concrète de ces chiffres, voici les résultats d'études menées en Grande-Bretagne, au Canada, aux États-Unis, en Allemagne et en Irlande. Aucune étude représentative sur la violence invisible, dans le cadre de laquelle des femmes et des hommes ont été interrogés, n'a été menée jusqu'ici en **Suisse**¹³.

Grande-Bretagne : En Grande-Bretagne, une étude datant de 2008 (Povey et al. 2008) a analysé les chiffres du « British Crime Survey » sur la violence dans le couple et comparé les années 2004/2005, 2005/2006 et 2006/2007¹⁴. Elle ne constate pas d'évolution significative dans le temps. Dans l'enquête la plus récente (2010/11), 17 % des hommes et 30 % des femmes ont déclaré avoir été victimes de violence de la part d'un partenaire au cours de leur vie après 16 ans. Les taux d'exposition à la violence (une ou plusieurs fois) au cours des douze derniers mois se situent à 3,7 % pour les hommes et 5,8 % pour les femmes. Cette étude est abordée de plus près dans ce qui suit.

Canada : Les chiffres canadiens proviennent d'une étude de 1999 (Institut de la statistique du Québec, Laroche 2005)¹⁵. Il n'existe pas de données sur la violence subie en général à l'âge adulte. L'année précédant l'enquête, 1,9 % des hommes et 2,2 % des femmes avaient été victimes de violence de la part de leur partenaire ou ex-partenaire.

États-Unis : Les données remontent à 1995/1996 (Tjaden, Thoennes 2000a et 2000b)¹⁶. L'exposition à la violence tout au long de la vie de la part d'un partenaire ou ex-partenaire a été chiffrée à 7 % pour les hommes et à 22 % pour les femmes. Concernant l'année précédant l'enquête, 0,9 % des hommes et 1,3 % des femmes ont déclaré avoir été victimes de violence de la part de leur partenaire ou ex-partenaire.

¹¹ Cela tient, pour une part, au fait que la violence subie par les hommes de manière très générale, c'est-à-dire également en dehors du couple, a longtemps été ignorée et tenue à l'écart ; il s'agit donc d'un domaine de recherche récent. D'autre part, la pratique ayant établi que les femmes sont victimes de violence dans le couple, la violence subie par les femmes et leurs besoins d'assistance ont donné lieu à des études approfondies au cours des trente dernières années. Plus récemment, on a commencé à se demander sous quelle forme on pouvait recenser les cas de violence subie par les personnes des deux sexes et conduire des enquêtes auprès des femmes et des hommes de façon à cerner de manière adéquate les réalités (différentes) de leur vécu. En Allemagne, par exemple, des enquêtes ont été conduites séparément pour les femmes et pour les hommes sur le thème de la violence interpersonnelle en 2003/2004. Les efforts pour développer des instruments adaptés à chaque genre devraient se poursuivre.

¹² La présente feuille d'information se limite aux études représentatives de la population d'un pays dans son ensemble. Par conséquent, il ne tient pas compte des études portant sur des unités d'enquête plus petites, comme p. ex. une ville ou une tranche d'âge (jeunes adultes, p. ex.). Sont également exclues les analyses secondaires, qui font une synthèse de données de base, les évaluent pour une catégorie particulière de la population, etc. D'autres études figurent dans les feuilles d'information 9 « La violence domestique en chiffres au niveau national » et 10 « La violence domestique en chiffres au niveau international », disponibles sur le site Internet www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.

¹³ En ce qui concerne les besoins en matière de recherche dans le domaine de la violence domestique, voir également le rapport « Violence dans les relations de couple - Rapport sur les besoins en matière de recherche », BFEG/DVD, Berne 2011, disponible sur le site Internet www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Publications.

¹⁴ Le « British Crime Survey » est réalisé depuis 1982, à un rythme annuel depuis 2002 (entretiens de vive voix, questionnaire rempli en partie par la personne interviewée). Cette enquête, qui est réalisée en Angleterre et dans le Pays de Galles, est une source d'information sur les faits criminels et ses résultats jouent un rôle important dans l'action gouvernementale. Elle porte sur les infractions, entre autres les actes de violence dans le couple, dont plus de 50 000 femmes et hommes interrogés ont été victimes au cours des douze mois écoulés, que ces infractions aient été signalées ou non à la police.

¹⁵ L'« Enquête sociale générale » a été réalisée en 1999 par Statistique Canada. Pour la partie de cette enquête représentative concernant la violence dans le couple, 25 000 femmes et hommes environ ont été interrogés par téléphone.

¹⁶ L'étude sur la violence dans le couple a été financée par les ministères américains de la justice et de la santé. Elle a été menée par téléphone en anglais et en espagnol auprès de 16 000 femmes et hommes environ dans cinquante États.



Violence domestique – Feuille d'information

Allemagne : Les données des deux études allemandes datent de 2004 (Müller, Schröttle 2004 ; Jungnitz et al. 2004). Le Ministère allemand de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse (Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend BMFSFJ) a mandaté la réalisation des études sur l'exposition à la violence en général et à la violence dans les relations de couple en particulier. Compte tenu du fait que l'éventail des violences (contexte et gravité) n'est pas le même pour les hommes et pour les femmes, les deux groupes ont été interviewés dans le cadre d'enquêtes séparées et au moyen d'instruments différents.

Près de 10 000 femmes, dont 99 % d'entre elles vivaient dans une relation hétérosexuelle, ont été interviewées, de vive voix et de manière représentative, sur l'exposition à la violence dans le cadre de l'étude Müller et Schröttle (2004). Elles devaient également remplir un questionnaire. Le taux d'exposition à la violence tout au long de la vie s'élève à 25 % pour ces femmes, c'est-à-dire qu'un quart d'entre elles a subi des violences physiques et/ou sexuelles commises par leur partenaire ou ex-partenaire. Au cours de l'année précédant l'étude, 2,8 % des femmes ont déclaré avoir été victimes de violence de la part de leur partenaire ou ex-partenaire. Pour deux tiers (64 %) des personnes concernées, les violences exercées par le partenaire ou l'ex-partenaire ont occasionné des blessures, allant de contusions et de bleus à des foulures, des fractures, des plaies ouvertes et des blessures à la tête et au visage.

S'agissant de l'étude de Jungnitz et al. (2004), 266 hommes ont été interviewés oralement sur leur exposition à la violence et 190 hommes ont rempli un questionnaire supplémentaire portant spécifiquement sur la violence dans les relations de couple. Chez les hommes sondés dans le cadre de cette enquête non-représentative, le taux d'exposition à la violence est similaire à celui enregistré chez les femmes interviewées dans le cadre de l'étude de Müller et Schröttle : sur les 190 hommes ayant rempli le questionnaire supplémentaire, 23 % indiquent avoir été victimes d'agressions physiques ou de violences sexuelles dans leur relation de couple. Des voies de fait, telles que des gifles, des morsures ou des griffures, représentent la majorité des violences physiques. Seule une minorité des hommes (5 %) ont été blessés lors de ces agressions. Au cours de l'année précédant l'étude, 7 % des hommes ont déclaré avoir été victimes de violence de la part de leur partenaire ou ex-partenaire.

Irlande : 3000 femmes et hommes ont été interviewés dans le cadre de l'étude nationale sur la prévention de la violence (Watson, Parsons 2005). 15 % des femmes interrogées ont répondu avoir été victimes de formes graves de maltraitance physique et sexuelle commise par leur partenaire, ce qui est deux à trois fois plus souvent que pour les hommes. Si aucune distinction n'est opérée entre les formes de violence, le nombre d'hommes ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychiques de la part de leur partenaire est pratiquement le même que celui enregistré pour les femmes. (Schröttle 2010, p. 130)

3. A propos des différences entre les chiffres sur la violence enregistrée et les chiffres sur la violence non enregistrée

Pour expliquer le déséquilibre entre les genres des chiffres sur la violence visible et la plus forte proportion d'hommes victimes dans les chiffres sur la violence cachée, on invoque souvent le fait que les hommes ont honte d'être des victimes, a fortiori si la violence est exercée par une femme, et qu'ils ne s'adressent donc pas à la police (cf. p. ex. Forschungsverbund « Gewalt gegen Männer » 2004, 17). Un problème supplémentaire tiendrait au fait que la police appréhende ces situations avec la distorsion due aux stéréotypes sur les genres et qu'elle ne considère donc pas qu'un homme puisse être une victime. A contrario, les chiffres sur la violence non enregistrée sont considérés comme reflétant mieux la situation réelle.

Si ces considérations abordent des aspects importants du thème de la violence domestique, elles n'en constituent pas moins une explication réductrice qui ne rend pas compte de la complexité du problème. On ne sait pas, par exemple, si les hommes s'abstiennent plus souvent ou non que les femmes de parler de la violence qu'ils ont subie. Être victime d'une personne proche est contraire, pour les deux genres, aux



Violence domestique – Feuille d'information

normes sociales et constitue, pour les deux genres, un sujet de honte (cf. Conseil de l'Europe 2005, 29 ; Gloor, Meier 2003, 540 ss).

Sur le plan méthodologique, il convient de tenir compte du fait que les données, qu'elles proviennent d'études sur la violence visible ou sur la violence cachée, n'ont qu'une valeur informative limitée. En effet, elles sont issues d'une question binaire : un épisode de violence a-t-il eu lieu ou non (« nombre »). A ce niveau binaire quantitatif, tout le reste demeure ouvert. Pour obtenir des données qualitatives, il faut aussi s'intéresser à la gravité et au contexte de la violence.

B. Gravité de la violence que les hommes et les femmes subissent ou exercent dans les relations de couple

Les études scientifiques portant sur la violence dans le couple font apparaître que l'on ne peut pas se satisfaire de chiffres indiquant uniquement l'occurrence de la violence (« nombre de cas »). Ces chiffres, en effet, ne rendent compte du sujet que superficiellement et donc de manière partiellement faussée. Il est donc essentiel de tenir compte et de rendre compte du contexte dans lequel la violence se produit ainsi que des conséquences de la violence (p. ex. blessures).

D'ailleurs, les études précitées sur la violence non enregistrée réalisées en Grande-Bretagne, au Canada, aux États-Unis, en Allemagne et en Irlande, qui font partie des rares études nationales portant sur la violence dans le couple subie par les femmes et par les hommes, ne s'arrêtent pas aux chiffres de prévalence et approfondissent le sujet en s'intéressant à l'ampleur, c'est-à-dire à la fréquence et au degré de gravité des actes de violence, et aux conséquences de la violence subie et exercée.

Ces analyses approfondies des aspects qualitatifs de la violence mettent toutes en évidence des différences entre les sexes. En résumé, elles montrent que les femmes subissent *plus souvent* de la violence (plus grand nombre d'épisodes), qu'elles font état plus souvent de conséquences *graves*, comme par exemple des blessures, et que, comparativement aux hommes victimes, elles font *davantage appel à l'aide et au soutien d'institutions* (voir les études précitées ainsi que Schröttle, 2010).

Quelques analyses illustreront ce propos. Elles sont tirées de l'étude Povey et al. 2008, réalisée en Grande-Bretagne, la plus récente dans le domaine de la violence non enregistrée. Des résultats extraits de l'une des rares études sur la violence enregistrée (cf. Hester 2009) qui, à travers une analyse quantitative et qualitative de dossiers officiels, approfondit des données policières, sont mentionnés au préalable ; ces résultats revêtent donc un intérêt particulier¹⁷.

1. Étude de la violence enregistrée Hester 2009

Hester a réalisé dans le nord de l'Angleterre (Northumberland) une étude novatrice sur les données policières recueillies pendant une période de six ans (2001-2007). Contrairement à la pratique habituelle, cette enquête inscrite dans la durée ne porte pas seulement sur les épisodes de violence pris isolément et le nombre de personnes signalées à la police, mais elle étudie et suit les personnes enregistrées par la police pendant les six années considérées. Ce choix repose sur des constats résultant d'études portant sur des victimes femmes, à savoir que la violence domestique est un schéma de comportement qui dure dans le

¹⁷ L'étude « Homicide-Suicide Cases in Switzerland and Their Impact on the Swiss Weapon Law » de Silke Grabherr et al. a été publiée en Suisse en 2010. Elle s'est penchée rétrospectivement sur 75 cas d'homicides suivis d'un suicide, ayant impliqué 172 personnes sur une période de 23 ans. La plupart de ces actes ont été commis au moyen d'une arme à feu (« gun »). La majorité des victimes (66 %) étaient des femmes et les personnes auteures majoritairement des hommes (88 %).



Violence domestique – Feuille d'information

temps si bien qu'une enquête longitudinale est susceptible de fournir des éléments plus nombreux et des résultats plus adéquats que l'analyse d'événements pris isolément.

Les résultats mettent en évidence des différences prononcées entre les situations respectives des femmes et des hommes lorsqu'ils sont auteurs et lorsqu'ils sont victimes de violence.

Genre et nombre d'occurrences : Le nombre d'épisodes de violence connus pour les 96 couples sur lesquels a porté l'étude s'échelonne de 1 à 52. Les hommes sont significativement plus nombreux que les femmes parmi les récidivistes : la police a eu connaissance d'un épisode de violence commis par 17 % des hommes et de deux épisodes ou plus commis par 83 % des hommes, le maximum étant à 52 ; inversement, la police a eu connaissance d'un épisode de violence commis par 62 % des femmes et de deux ou plus épisodes commis par 38 % des femmes, le maximum étant à 8. Ces données mettent en évidence une différence entre les genres : l'ampleur de la violence commise par les hommes à l'intérieur du couple est nettement plus importante.

Genre et forme de violence : Par comparaison avec les femmes auteures de violence, les hommes auteurs de violence recourent significativement plus souvent à la violence physique (61 % contre 37 %), aux menaces (29 % contre 13 %) et au harcèlement (29 % contre 11 %). L'emploi d'insultes est à peu près aussi fréquent chez les auteurs des deux sexes (hommes : 94 % ; femmes : 83 %). Globalement, les analyses qualitatives mettent en évidence des schémas différents. Les hommes qui commettent des actes de violence le font souvent dans un climat de peur et de contrôle alors que c'est moins souvent le cas des femmes auteures. La violence exercée par les femmes se compose pour une grande partie d'insultes, pour une petite partie de violence physique et pour une partie mineure de menaces et de harcèlement. Cependant, les femmes recourent plus souvent que les hommes à une arme (24 % contre 11 %), en partie pour éviter un acte de violence de leur partenaire et pour se protéger.

Au total, l'étude porte sur 692 auteur-e-s de violence responsables de 1889 épisodes de violence et interventions policières dans le Northumberland entre 2001 et 2007.

Les analyses approfondies conduites par Hester (2009) montrent que ce n'est pas toujours le même membre du couple qui commet ou qui subit les épisodes de violence. Dans une partie des couples, il y a une alternance. Après avoir étudié les dossiers de la police, Hester distingue les situations suivantes parmi les couples signalés à la police pour un ou plusieurs épisodes de violence pendant les six années considérées :

L'homme est auteur unique : dans tous les épisodes de violence de la période considérée, l'homme est enregistré comme auteur et la femme comme victime.

La femme est auteure unique : dans tous les épisodes de violence de la période considérée, la femme est enregistrée comme auteur et l'homme comme victime.

Dualité d'auteurs : selon les épisodes de violence, l'homme ou la femme sont enregistrés comme auteur.

La catégorie des hommes auteurs uniques de violence est la plus importante (571 personnes). Dans 32 cas, les femmes sont les seules auteures de violence. Dans 89 cas, il y a une dualité d'auteurs, c'est-à-dire que la police a enregistré tantôt l'homme tantôt la femme comme auteur des violences commises dans un même couple.

A partir de ce résultat de base établissant l'existence de trois catégories d'auteurs, une démarche intéressante a été adoptée. Hester a constitué pour chaque catégorie d'auteurs un groupe de 32 cas pour appro-



Violence domestique – Feuille d'information

fondir l'analyse sur le plan qualitatif (les 32 cas retenus dans les catégories « homme auteur unique » et « dualité d'auteurs » ont été sélectionnés au hasard). Autrement dit, l'auteur de l'étude a pu analyser de manière approfondie et évaluer l'intégralité des dossiers de police portant sur 96 couples et donc sur la totalité des événements impliquant ces couples venus à la connaissance de la police pendant les six années considérées. Ce travail d'analyse a été complété par des entrevues avec la police et avec certaines personnes concernées.

Comparaison entre les trois groupes :

- La comparaison entre les trois groupes met en évidence de nombreuses différences. Ainsi, dans les cas où l'homme est l'auteur unique des violences, il apparaît fréquemment que la femme était contrôlée par son partenaire masculin et qu'elle en avait très peur alors que c'était le cas d'un seul homme victime. Les autres hommes victimes ne semblaient pas craindre leur partenaire femme auteure de violence, ni subir son contrôle sur leur comportement.
- Globalement, les cas de « dualité d'auteurs » présentent le plus grand nombre d'épisodes de violence pendant la période étudiée ; toutefois, le nombre d'épisodes où l'homme était en position d'auteur est quatre à cinq fois supérieur à celui des épisodes où la femme était en position d'auteure.
- De même, le nombre d'épisodes de violence est trois fois plus élevé dans les cas où l'homme est l'auteur unique des violences que dans ceux où la femme en est l'auteure unique.
- Au total, des différences prononcées apparaissent entre les trois groupes et l'étude constate que, lorsque l'auteur unique est un homme, les épisodes de violence sont les plus nombreux et la violence exercée est la plus grave tout au long de la période considérée.
- Les cas de « dualité d'auteurs » sont très hétérogènes. Ils incluaient souvent des épisodes de violence consécutifs à une séparation. Dans certains cas, la violence était mineure, dans d'autres elle était grave, souvent de la part de l'homme. Une autre partie de ce groupe était constituée de couples dont les deux membres avaient un grave problème d'alcool.

2. Étude sur la violence non enregistrée Povey et al. 2008

L'étude représentative du « British Crime Survey » de Povey et al. présente des chiffres pour les femmes et les hommes victimes de violence domestique. Ces chiffres traduisent une exposition marquée à la violence dans le couple pour les deux genres. Ils font état d'une exposition supérieure des femmes par rapport aux hommes. Concrètement, les femmes subissent dans le couple des actes de violence plus nombreux et plus variés, ces actes sont plus souvent graves, ils s'étendent sur une période plus longue et ils ont davantage de conséquences négatives.

Nombre d'occurrences : Le nombre d'occurrences varie peu entre les sexes. Il a tendance à être plus élevé pour les femmes que pour les hommes : 54 % des hommes et 62 % des femmes font état de deux épisodes de violence ou plus dans l'année précédant l'enquête.

Type de mauvais traitement : Globalement, les femmes et les hommes subissent les mêmes formes de violence. Cependant, les femmes subissent ces violences plus fréquemment que les hommes, quelle que soit la forme de violence : maltraitance psychique ou financière (19 % pour les femmes contre 11 % pour les hommes), menaces (11 % contre 1 %), violence de peu de gravité (15 % contre 5 %) et violence grave (14 % contre 9 %).

Durée de la violence : Les hommes subissent souvent des phases de violence plus courtes que les femmes : 50 % des hommes avaient subi un épisode de mauvais traitement ayant duré moins d'un mois



Violence domestique – Feuille d'information

alors que c'était le cas de 32 % des victimes femmes ; inversement, les mauvais traitements pendant un à six ans concernent 23 % des hommes et 39 % des femmes.

Blessures et répercussions sur l'état de santé (conséquences) : Les chiffres se rapportant à l'année précédant l'enquête montrent qu'une bonne moitié des personnes interrogées avaient subi des blessures ou des atteintes psychiques. Les femmes étaient plus concernées que les hommes (58 % contre 48 %). Elles avaient également eu des arrêts de travail plus long que les hommes (11 % contre 7 %).

Demande d'aide : Les femmes victimes de violences demandent plus d'aide médicale que les hommes (30 % contre 18 %).

Globalement, l'étude Povey et al. constate que les femmes sont davantage victimes de la violence domestique que les hommes, même si elle concerne bien les deux genres.

Un grand effort de développement reste nécessaire en ce qui concerne la méthodologie des études de prévalence et autres, en particulier lorsqu'elles veulent tenir compte de la situation de vie des femmes et des hommes. Il faut arriver à mieux intégrer dans les études quantitatives l'existence de situations de violence très différentes, qui est attestée par des études qualitatives et dont on ne peut rendre compte que de manière insuffisante en se référant à des événements ponctuels. Le but consisterait à cesser de recenser des événements pris isolément et à tenter de cerner les différents schémas de comportement. Il s'agit là d'un défi majeur pour les sciences sociales, comme le montre l'état de la recherche. En effet, la recherche dans le domaine de la violence envers les hommes – c'est-à-dire le relevé des actes de violence commis par des hommes à l'encontre d'autres hommes ainsi que par des femmes à l'encontre d'hommes – en est à ses débuts (cf. Martinez, Schröttle et al. 2007).

En résumé, les résultats des études sur la violence non enregistrée attestent que les personnes des deux sexes sont exposées à la violence et elles mettent en évidence des différences de nature quantitative et de nature qualitative entre femmes et hommes dans l'exposition à la violence dans le couple.

C. Contexte dans lequel les femmes et les hommes subissent ou exercent des violences

Pour traiter socialement et étudier scientifiquement la violence vécue par les hommes et par les femmes – ce qui est dans l'intérêt urgent des deux genres –, il est important de tenir compte du fait que le contexte particulier et général dans lequel la violence est vécue n'est pas le même pour les hommes et pour les femmes¹⁸. Les chiffres sur la violence enregistrée comme ceux sur la violence non enregistrée sont éloquentes et clairs en ce qui concerne la position de victime des hommes :

- Il est établi que, de manière générale, les hommes sont plus souvent victimes de violence que les femmes. Les femmes et les hommes sont souvent victimes de violence au cours de leur vie – les hommes un peu plus souvent que les femmes – et dans les deux cas, les auteurs sont majoritairement des hommes (cf. Kavemann 2009, 105).
- La majorité des épisodes de violence subis par les hommes ont lieu dans l'espace public et pendant les loisirs (cf. Jungnitz et al. 2004).

¹⁸ Il en va de même, naturellement, à l'intérieur des genres : toutes les femmes ne vivent pas la même violence et tous les hommes ne vivent pas la même violence.



Violence domestique – Feuille d'information

- Les hommes sont plus souvent que les femmes victimes d'homicide ou de tentative d'homicide (cf. Office fédéral de la statistique OFS, 2006, 18).

Nous présentons ci-après des chiffres tirés d'études internationales qui ont adopté un point de vue non restrictif, c'est-à-dire qui se sont intéressées à toutes les formes possibles de violence subies par les hommes et par les femmes. Aucune étude complète n'est parue en Suisse à ce sujet. Cependant, Henriette Haas a interviewé, dans le cadre de son enquête menée en 1997, près de 21 000 recrues et 1160 civils sur les différentes formes d'expériences de la violence (Haas 1997). Elle n'a pas explicitement examiné la violence dans les relations de couple. Aussi son étude ne peut pas être comparée à celles mentionnées dans le présent document¹⁹.

Allemagne (étude sur la situation des hommes, Jungnitz et al. 2004, et étude de prévalence sur la situation des femmes, Müller, Schröttle 2004) :

- Environ 66 % des hommes interrogés ont subi des violences physiques dans l'espace public ou pendant leurs loisirs durant leur vie d'adulte. Ils sont 20 % à déclarer avoir subi des violences psychiques dans l'espace public ou pendant leurs loisirs.
- 20 % des hommes interrogés disent avoir subi des violences physiques et 50 % des violences psychiques dans le milieu du travail.
- 23 % des hommes interrogés disent avoir subi au moins une fois durant leur vie d'adulte des violences physiques ou à caractère sexuel dans le couple.
- Parmi les autres contextes dans lesquels les hommes déclarent avoir subi fréquemment des violences psychiques et physiques figurent le service militaire et la guerre.

Selon cette étude, la violence subie par les hommes est donc vécue en très grande partie en dehors de la relation de couple.

- A contrario, l'étude sur la violence vécue par les femmes en Allemagne montre que la catégorie d'auteurs « partenaire actuel ou ex-partenaire » est de très loin la plus fréquemment citée à propos de la violence physique et sexuelle (cf. Müller, Schröttle 2004, 13).

La violence subie par les femmes est donc vécue en très grande partie à l'intérieur de la relation de couple.

États-Unis (étude de prévalence Tjaden et Thoennes 2000a et 2000b) :

- L'étude de prévalence réalisée par Tjaden et Thoennes aux États-Unis montre que les hommes sont victimes plus souvent que les femmes de violence physique ou sexuelle durant leur vie adulte (67 % contre 55 %).
- Dans 16 % des cas, les hommes qui avaient subi des violences physiques ou sexuelles après leur 18^e anniversaire avaient été victimes de leur partenaire femme. Dans plus de 80 % des cas, la violence vécue avait été subie en dehors de la relation de couple et n'était pas due à une partenaire.

¹⁹ Les résultats ont été répartis dans les catégories « Enfance et troubles du développement », « Violence physique et agressions sexuelles commises par de jeunes hommes ». La majorité des recrues interrogées ont grandi dans un environnement protecteur. 4,8 % des recrues uniquement ont avoué avoir subi des maltraitances physiques graves de la part de leurs parents et 1,9 % d'entre elles ont indiqué avoir été frappées par d'autres adultes. 4,1 % des recrues ont été victimes d'abus sexuels pendant leur enfance ou leur adolescence. 8,6% des recrues ont révélé qu'elles avaient frappé des enfants et des femmes dans les douze mois ayant précédé la réalisation de l'interview mais que la plupart des victimes étaient d'autres hommes. 12 % (2557) des recrues ont avoué avoir commis des agressions sexuelles dans l'année ayant précédé l'interview ; un tiers d'entre elles, soit quelque 600 recrues, ont indiqué que les victimes étaient leur (ex-)partenaire. Les recrues restantes ont mentionné que leurs victimes étaient des femmes qu'elles connaissaient ou non mais rarement des hommes et des enfants.



Violence domestique – Feuille d'information

- Inversement, 64 % des femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles après leur 18^e anniversaire avaient été victimes de leur partenaire actuel ou d'un ex-partenaire. Dans 36 % des cas, la violence vécue avait été subie en dehors de la relation de couple et n'était pas due à un partenaire.

Ces données de fond doivent être prises en compte dans le débat : lorsque l'on parle d'hommes victimes de violence, il est important de garder à l'esprit que les hommes sont victimes de violence dans des contextes nombreux et très variés ; et lorsque l'on parle de femmes victimes de violence, il faut savoir qu'il s'agit beaucoup plus souvent de violence subie dans le contexte d'une relation avec un partenaire ou un ex-partenaire.

En conséquence, lorsque l'on s'intéresse aux positions de victime dans le couple, il faut être au clair sur le fait que les situations de départ des deux catégories de victimes – les hommes et les femmes touchés par la violence domestique dans le couple – ne sont pas identiques et que leur exposition à la violence n'est pas homogène.

D. Discours et débats

A l'heure actuelle, la question de la violence à l'égard des hommes et des hommes victimes de violence est abordée dans deux contextes différents : d'une part, on assiste à une analyse critique des stéréotypes de la masculinité et de la féminité ; d'autre part, on observe une mise en avant de la violence subie par les hommes dans leur relation de couple avec une femme.

1. Analyse critique des stéréotypes de la masculinité et de la féminité

L'un des deux débats porte un regard critique sur les stéréotypes de la masculinité qui sont dominants dans la société. Ses protagonistes veulent faire savoir que les hommes sont – eux aussi – victimes de violence, pas seulement dans le cadre de relations de couple avec des femmes mais de manière très générale. Le but est d'établir que les hommes sont eux aussi vulnérables, de faire savoir qu'ils ne sont pas seulement auteurs mais aussi victimes de violences (cf. Kavemann 2009, 104). Il s'agit là d'un débat fondamental et crucial car il remet en question des normes sociales dominantes, des normalités et des clichés sexospécifiques réducteurs. Dans une société qui exige des hommes qu'ils s'approprient activement le monde par l'affirmation de soi, la domination et le contrôle, la position de victime n'est a priori pas prévue pour eux (cf. Connell 1999, Kimmel 2000). Dans la logique de cette société, la notion de « victime homme » constitue un paradoxe culturel : on est soit une victime, soit un homme ; ces deux notions sont considérées comme incompatibles (cf. Hagemann-White, Lenz 2002, 462).

Le débat qui se déroule dans le contexte de la remise en question des stéréotypes sur la masculinité et sur la féminité dirige l'attention sur la contradiction entre le fait que les hommes vivent des épisodes de violence fréquents et très variés et le fait que ce vécu est tabou pour la société. Soit la violence subie par les hommes est perçue comme « normale », comme faisant « simplement » partie de la vie masculine et ne nécessitant donc pas d'action particulière. Soit la violence subie par les hommes est totalement occultée – dans l'idée que ce qui n'est pas admis n'existe pas – si bien qu'on ne voit pas non plus la nécessité d'intervenir.

A ce jour, la recherche ne s'est pas beaucoup intéressée aux hommes victimes de violence. Cette situation, qui est typique, n'est pas limitée au domaine de la recherche sur la violence : de manière générale, les actes et le vécu des hommes sont étudiés depuis très peu de temps seulement sous l'angle du genre ou de la sexospécificité. Ces aspects restent d'ailleurs très rarement abordés. Par contre, grâce au mouvement féministe, qui s'est insurgé contre les lacunes de la recherche sur les femmes, la question de l'influence du



Violence domestique – Feuille d'information

genre sur la violence à l'égard des femmes a été abordée très tôt.

On peut dire que l'analyse critique des stéréotypes masculins et féminins vise à ce que la société ne se contente pas de représentations normatives et réductrices du rôle des deux sexes, mais qu'elle prenne en compte et reconnaisse la variété des situations qui existent dans la réalité (cf. Lenz 2006, 113 s.). Une telle perspective d'intégration des genres n'exclurait pas les phénomènes de violence peu reconnus ou non encore reconnus, et donc la violence subie par les hommes. Cette vision, qui se conçoit comme une déconstruction des attributions bipolaires, ouvre des perspectives nouvelles permettant d'analyser les rapports entre genres et violence de manière affinée, en portant un regard critique sur les rapports de force en jeu (cf. Schröttle, 2010).

Il est indispensable non seulement d'étudier la violence en étant sensible à la perspective des genres, mais aussi de se pencher sur tout le spectre des situations qui conduisent des femmes et des hommes à devenir victimes ou auteurs de violence. Ces situations, qui varient selon que l'on a affaire à des femmes ou à des hommes, peuvent aussi présenter des différences importantes à l'intérieur d'un même genre.

2. Violence subie par les hommes dans le couple hétérosexuel

Un deuxième débat – qui se réclame également de la notion large de « violence à l'encontre des hommes » – réduit la question de la violence subie par les hommes à la violence infligée par leur partenaire dans une relation hétérosexuelle. On est frappé par la véhémence et l'agressivité avec lesquelles ce débat est mené. Il met l'accent uniquement sur la violence que les hommes subissent de la part de leur partenaire femme. Or, comme le montre les explications qui précèdent, cette vision réductrice est loin de couvrir l'ensemble du problème. Si la violence au sein du couple est présentée comme la seule catégorie de violence subie par les hommes dont il est intéressant de parler, cela entraîne une réduction importante des épisodes de violence (cf. Forschungsverbund « Gewalt gegen Männer » 2004) que les hommes subissent dans la vie quotidienne. Ce débat occulte les autres catégories de violence auxquelles les hommes sont couramment exposés et dont d'autres hommes sont généralement les auteurs. Dans ce contexte, Lenz (2003) parle d'une instrumentalisation à d'autres fins de la violence vécue par les hommes. En limitant le débat à la question de la violence subie par les hommes à l'intérieur du couple, on le transforme en lutte pour le pouvoir voire en guerre des sexes et on le réduit à une querelle de chiffres stériles, dans laquelle les nombres de victimes sont brandis comme autant de trophées (cf. Hagemann-White, Lenz 2002, 471). Et l'on perd ainsi souvent de vue les hommes victimes de violence, leur vécu et leur besoin d'être pris en compte et soutenus.



Violence domestique – Feuille d'information

E. Intervention et soutien : offres pour les femmes et les hommes victimes ou auteurs de violence

- **Femmes et hommes victimes de violence:** Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide aux victimes (LAVI) en 1993, les centres LAVI cantonaux fournissent ou procurent aux femmes et aux hommes victimes d'infractions une aide médicale, psychologique, sociale, matérielle et juridique²⁰.
- **Pour les femmes victimes de violence** de la part de leur partenaire ou ex-partenaire, une offre d'assistance et un réseau d'aide ont été mis sur pied au cours des trente dernières années. Ils sont le fruit d'un travail intensif et souvent gratuit. Il en va de même, dans des proportions plus ou moins grandes, dans la plupart des autres pays d'Europe (cf. WAVE 2008). De fait, la position de la société à ce sujet a évolué : le problème de la violence domestique envers les femmes, qui était tabou, est aujourd'hui largement admis. Alors que cela n'avait rien d'évident au départ, il existe désormais des compétences et des offres spécialisées. Cependant, l'offre a toujours besoin d'être étoffée et adaptée à des catégories de personnes spécifiques. Beaucoup de femmes restent hors de portée de ces réseaux et les offres existantes sont régulièrement menacées ou ne parviennent pas à répondre à l'importante demande faute de ressources.
- **Les hommes victimes de violence** de la part de leur partenaire ou ex-partenaire ne bénéficient pas d'offres comparables ; il n'existe presque pas d'institutions spécialisées dans leur prise en charge. Le fait que les hommes peuvent eux aussi être victimes de violence au sein du couple est une question de société peu abordée jusqu'ici. Différents centres de consultation pour hommes, qui accomplissent entre autres un travail avec les auteurs de violence, proposent des consultations pour les hommes victimes de violence de la part de leur partenaire femme. Mais ceux-ci ne bénéficient pas d'un réseau d'assistance spécialisé comparable à celui qui s'offre aux femmes. De même, très peu d'études portent sur les besoins spécifiques auxquels les centres de consultation doivent répondre afin de fournir un travail satisfaisant pour les hommes victimes de violence (cf. Debonnaire 2008, Conseil de l'Europe 2008). Les offres destinées spécialement aux hommes victimes de violence sont très peu développées de manière générale, c'est-à-dire même pour le grand nombre d'hommes qui sont victimes de violence de la part d'autres hommes, par exemple dans l'espace public ou pendant les loisirs. Le fait qu'il n'existe presque pas d'offres destinées aux hommes victimes de violence (à l'exception des offres destinées aux jeunes victimes de violence sexuelle) et que ces hommes ne font que rarement appel aux services des centres LAVI reflète l'image dominante de l'homme dans la société, pour qui l'homme n'est pas vulnérable et ne peut donc pas avoir le statut de victime.
- Des offres de conseil et d'assistance destinées aux **hommes auteurs de violence** à l'encontre de leur partenaire ou ex-partenaire femme ont été développées ces dernières années. Il existe d'une part des offres reposant sur le volontariat, ayant généralement un caractère privé, auxquelles peuvent faire appel les hommes violents qui veulent changer de comportement. Toutefois, des enquêtes montrent que les hommes violents ne demandent et ne recherchent pas spontanément de l'aide pour résoudre leurs problèmes de violence (cf. Gondolf 2002). D'autre part, certains cantons suisses, comme Berne, Zurich et Bâle-Campagne, proposent, outre des programmes que les personnes concernées suivent sur une base volontaire, des programmes socio-éducatifs que les autorités peuvent imposer aux hommes violents, c'est-à-dire qui ne reposent pas sur le volontariat. Ces programmes spécialisés comportent une analyse ciblée du comportement violent envers la partenaire ou ex-partenaire et présentent des stratégies et des

²⁰ Une liste à jour des offres de consultation et d'assistance destinées aux victimes de violence domestique figure à l'adresse www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → [Services de consultation pour les victimes de violence](#). Des informations plus complètes sur les offres d'assistance sont proposées dans la feuille d'information 15 « Violence domestique envers les femmes et les hommes. Informations et offres de soutien » à l'adresse www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → [Feuilles d'information](#).



Violence domestique – Feuille d'information

comportements de rechange non violents. Globalement, les centres de consultation et d'assistance peu institutionnalisés. Les offres existantes sont parfois mal connues et insuffisamment utilisées²¹.

- Ces dernières années, des offres de consultation et de soutien ont été développées pour les **femmes auteurs de violence** à l'encontre de leur partenaire ou ex-partenaire. Dans le cadre des consultations destinées aux auteurs de violences domestique, une distinction est faite entre les offres fondées sur le volontariat et celles imposées par les autorités. Ces deux types d'offre ont pour objectif d'apprendre à la femme violente à se comporter sans violence avec son partenaire. Peu d'études se sont intéressées à ce jour à la manière dont les femmes qui commettent des violences recherchent de l'aide et à leurs besoins spécifiques (cf. Henning, Jones, Holdford 2003)²².

²¹ La publication intitulée « Travail de consultation et programmes de lutte contre la violence destinés aux auteur-e-s de violences conjugales en Suisse » (mai 2008) dresse un état de lieux des institutions et de leur travail. Elle est accessible à l'adresse www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → [Publications sur la violence](#). Une liste à jour des centres de consultations pour hommes violents et femmes violentes est proposée à l'adresse www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → [Services de consultation pour les auteur-e-s de violence](#).

²²Voir la note de bas de page plus haut.



Violence domestique – Feuille d'information

F. Bibliographie

Occurrence et ampleur de la violence que les hommes et les femmes subissent ou exercent dans le couple

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (éd.). 2011. *Violence dans les relations de couple - Rapport sur les besoins en matière de recherche*. Berne.

Donovan Catherine et al. 2006. *Comparing Domestic Abuse in Same Sex and Heterosexual Relationships*. Bristol.

Forschungsverbund « Gewalt gegen Männer », Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (Hrsg.). 2004. *Gewalt gegen Männer in Deutschland. Personale Gewaltwiderfahrnisse von Männern in Deutschland. Abschlussbericht der Pilotstudie*. Berlin.

Gillioz Lucienne, De Puy Jacqueline, Ducret Véronique. 1997. *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Lausanne.

Gloor Daniela, Meier Hanna. 2003. *Les hommes victimes de violence. Aspects scientifiques et sociopolitiques du débat*. In: *FamPra.ch. FamPra 3* : 526–547.

Gloor Daniela, Meier Hanna. 2010 : *Zahlen und Fakten zum Thema häusliche Gewalt*. In: *Fachstelle für Gleichstellung Stadt Zürich, Frauenklinik Maternité, Stadtspital Triemli Zürich, Verein Inselhof Triemli, Zürich (éd.): Häusliche Gewalt erkennen und richtig reagieren. Handbuch für Medizin, Pflege und Beratung*. Berne. 17-36

Grabherr Silke et al. 2010. *Homicide-Suicide Cases in Switzerland and Their Impact on the Swiss Weapon Law*. In: *The American Journal of Forensic Medicine and Pathology*. 31: 335-349. Lausanne.

Haas Henriette. 2001. *Agressions et victimisation: une enquête sur les délinquants violents et sexuels non détectés*. Aarau.

Hagemann-White Carol et al. 2008. *CAHRV – Gendering Human Rights Violations: The Case of Interpersonal Violence*. 6^e programme-cadre de l'UE. http://www.cahrv.uni-osnabrueck.de/reddot/standard_deutsch/190.htm (état au 19.7.2012).

Jungnitz Ludger et al., Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (Hrsg.). 2004. *Gewalt gegen Männer. Personale Gewaltwiderfahrnisse von Männern in Deutschland – Ergebnisse der Pilotstudie. Zusammenfassung*. Berlin.

Killias Martin, Simonin Mathieu, De Puy Jacqueline. 2005. *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan - Results of the International Violence against Women Survey (IVAWS)*. Berne.

Laroche Denis, Institut de la statistique du Québec (éd.). 2005. *Prévalence et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes*. Québec.

Martinez Manuela et al. 2005. *Report on the state of the research on prevalence of interpersonal violence and its impact on health and human rights available in Europe*. CAHRV – Co-ordination Action on Human Rights Violations. 6^e programme-cadre de l'UE.

Martinez Manuela et al. 2006: *Comparative reanalysis of prevalence of violence against women and health impact data in Europe – obstacles and possible solutions. Testing a comparative approach on selected studies. Report within the Co-ordination Action on Human Rights Violations (CAHRV)*. 6^e programme-cadre de l'UE.



Violence domestique – Feuille d'information

Müller Ursula, Schröttle Monika, Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (éd.). 2004. *Lebenssituation, Sicherheit und Gesundheit von Frauen in Deutschland. Eine repräsentative Untersuchung zu Gewalt gegen Frauen in Deutschland. Zusammenfassung zentraler Studienergebnisse.* Berlin.

Office fédéral de la statistique OFS. 2011. *Statistique policière de la criminalité SPC 2012.* Neuchâtel.

Ohms Constance. 2000. *Gewalt gegen Lesben.* Berlin.

Povey David et al. 2008. *Homicides, Firearm Offences and Intimate Violence 2006/7. (Supplementary Volume 2 to Crime in England and Wales 2006/7).* In: *Home Office Statistical Bulletin.* 3(8). Londres.

Service d'intervention contre la violence domestique, Direction de la sécurité du canton de Bâle-Campagne. 2011. *-violence domestique. Statistiques 2009.* Lien Internet : <http://www.baselland.ch/gewalt-kanton-htm.282101.0.html> (état au 12.1.2011).

Tjaden Patricia, Thoennes Nancy, National Institute of Justice (Hrsg.). 2000b. *Full Report of the Prevalence, Incidence, and Consequences of Violence Against Women. Findings From the National Violence Against Women Survey.* Washington.

Watson Dorothy, Parsons Sara. 2005. *Domestic Abuse of Women and Men in Ireland: Report on the National Study of Domestic Abuse.* National Crime Council. Dublin.
http://www.irgov.ie/crimecouncil/downloads/Abuse_Report_NCC.pdf (état au 19.7.2012).

Zoder Isabel, Office fédéral de la statistique (éd.). 2008. *Homicide dans le couple. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004.* Neuchâtel.

Nature et formes de la violence que les hommes et les femmes subissent ou exercent dans le couple

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (éd.). 2008. *Travail de consultation et programmes de lutte contre la violence destinés aux auteur-e-s de violences conjugales en Suisse.* Berne.
<http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00196/index.html?lang=fr> (état au 7.2.2011).

Hester Marianne. 2009. *Who Does What to Whom? Gender and Domestic Violence Perpetrators.* Bristol.

Martinez Manuela et al. 2007. *Perspectives and standards for good practice in data collection on interpersonal violence at European level. Report within the Co-ordination Action on Human Rights Violations (CAHRV).* 6^e programme-cadre de l'UE.

Povey David et al. 2008. *Homicides, Firearm Offences and Intimate Violence 2006/7. (Supplementary Volume 2 to Crime in England and Wales 2006/7).* In: *Home Office Statistical Bulletin.* 3 (8). Londres.

Schröttle Monika. 2010. *Kritische Anmerkungen zur These der Gendersymmetrie bei Gewalt in Paarbeziehungen und zur Entpolarisierung von Täterschaft und Opferwerdung im Geschlechterverhältnis.* In: *Gender-Zeitschrift für Geschlecht, Kultur und Gesellschaft.* 2 (1): 133-151. <http://www.budrich-journals.de/index.php/gender/issue/view/225> (état au 19.7.2012).

Discours et débats

Connell Robert W. 1999. *Der gemachte Mann. Konstruktion und Krise von Männlichkeiten.* Opladen.

Hagemann-White Carol, Lenz Hans-Joachim. 2002. *Gewalterfahrungen von Männern und Frauen.* In: *Hurrelmann Klaus, Kolip Petra (éd.). Geschlecht, Gesundheit und Krankheit: Männer und Frauen im Vergleich.* 460–487. Berne.

Kavemann Barbara. 2009. *Gewalt in Paarbeziehungen.* In: *Elz Jutta (éd.). Täterinnen. Befunde, Analysen, Perspektiven.* In: *Kriminologie und Praxis. Schriftenreihe der Kriminologischen Zentralstelle e.V.* 58: 103–114. Wiesbaden.



Violence domestique – Feuille d'information

Kimmel Michael S. 2000. The Gendered Society. New York.

Lenz Hans-Joachim. 2003. Männliche Opfer – ein kulturelles Paradox. Erweiterte Opferwahrnehmung zur umfassenden Bekämpfung von Gewalt in patriarchalen Gesellschaften. In: Ministerium für Gesundheit und Soziales Sachsen-Anhalt (éd.). Frauenfachforum 2003. Dokumentation der Tagung in Magdeburg im Oktober 2003.

Lenz Hans-Joachim. 2006. Gewalt gegen Männer als neues Thema in Forschung und Gesellschaft. In: Heitmeyer Wilhelm, Schröttle Monika (éd.). Gewalt. Beschreibungen, Analysen, Prävention. Schriftenreihe der Bundeszentrale für politische Bildung. 98–116. Bonn.

Lenz Hans-Joachim. 2007. Gewalt gegen Männer als gesellschafts- und sozialpolitisches Problem – Neun Thesen. In: Heinrich Böll Stiftung (Hrsg.). Männerpolitik(en). Dokumentation einer Fachtagung des Forums Männer in Theorie und Praxis der Geschlechterverhältnisse und der Heinrich Böll Stiftung am 30.6./1.7. 2006 in Berlin. 56–57.

Müller Ursula, Schröttle Monika, Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (Hrsg.). 2004. Lebenssituation, Sicherheit und Gesundheit von Frauen in Deutschland. Eine repräsentative Untersuchung zu Gewalt gegen Frauen in Deutschland. Zusammenfassung zentraler Studienergebnisse. Berlin.

Zoder Isabel, Maurer Gabriela, Office fédéral de la statistique OFS (éd.). 2006. Homicides et violence domestique. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004. Neuchâtel.

Intervention et soutien : offres pour les femmes et les hommes victimes ou auteurs de violence

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (Ed.). 2008. Travail de consultation et programmes de lutte contre la violence destinés aux auteur-e-s de violences conjugales en Suisse. Berne.

Council of Europe. 2005. Violence within the family. The place and role of men. Conference Proceedings Strasbourg, 6-7 December 2005. Strasbourg.

Debonnaire Thangam. 2008. « I just wanted to talk to someone who would understand ». A report of an evaluation of the Men's Advice Line.

Gondolf Edward W. 2002. Batterer Intervention Systems. Issues, Outcomes and Recommendations. London/New Delhi.

Henning Kris et al. 2003. Treatment Needs of Women Arrested for Domestic Violence. A Comparison with Male Offenders. In: Journal of Interpersonal Violence. 18 (8): 839–856.

Hester Marianne et al. (2011). Exploring service and support needs of male, lesbian, gay, bisexual, and transgendered, black and other ethnic victims of domestic and sexual violence.

WAVE. 2008. Country Report 2008. Reality Check on European Services for Women and Children Victims of Violence. A Right of Protection and Support? Vienne.

Vous trouverez sur notre site Web www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information d'autres feuilles d'information sur différents aspects de la violence domestique.

La bibliothèque spécialisée et le centre de documentation du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes tiennent à la disposition du public quelque 8000 publications ayant trait à la violence et à l'égalité : ouvrages et périodiques spécialisés, revues scientifiques et textes non publiés (littérature grise) : www.egalite-suisse.ch → Documentation → Centre de documentation.